



OBJET : INSCRIPTION : à l'association les Cool'heures

Il est impératif que nous ayons avant le début du séjour les documents suivants, dans le cas contraire nous nous verrons dans l'obligation d'annuler le séjour.

- L'ordonnance : il est très important dans le cas d'un traitement médical, que le participant ait les médicaments en quantité suffisante pour toute la durée du séjour. Merci de bien vouloir vous en assurer !
- La fiche sanitaire de liaison remplie et signée.
- La photocopie de l'attestation de la carte vitale ou toute autre attestation (CMU par exemple) justifiant des modalités de prise en charge des soins médicaux.
- Les photocopies du carnet de santé aux pages de vaccination ou bien remplir la fiche sanitaire de liaison du Ministère de la jeunesse et des sports.
- L'autorisation de faire pratiquer des soins en cas d'urgence.
- Une photocopie de la carte d'identité (si le jeune dispose de ce document)
- Une note écrite destinée à l'équipe encadrante rassemblant toutes les informations concernant le participant que vous jugeriez utile de nous transmettre afin d'aider au bon déroulement du séjour.
- L'attestation de prise en charge financière.

Cordialement, merci et à bientôt.

L'équipe des Cool'heures.